Assurance Maladie

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : ArgoGlobal SE - Malte

Autorisée et réglementée par le Malta Financial Services Authority

Produit : Police d'assurance maladie Amariz Santé

Ce document fourni un résumé des garanties, exclusions et restrictions. Les termes et conditions complets de cette assurance se trouvent dans le Texte de la Police et le Tableau des Garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette police d'assurance maladie pour les personnes cotisant à la Sécurité Sociale Française, ou qui ne sont pas éligibles à y être affilié, a pour objet de rembourser vos frais médicaux, chirurgicaux, d'hôpital ou de clinique suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Garantie Premier Euro OR :

- ✓ Frais médicaux suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Frais d'hospitalisation suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Soins dentaires et frais optiques.
- ✓ Certaines médecines douces.
- ✓ Forfait naissance ou adoption.
- ✓ Frais d'obsèques.
- ✓ Indemnités journalières si vous restez à l'hôpital pendant 4 nuits consécutives ou plus.

Garantie Premier Euro ARGENT :

- ✓ Frais médicaux suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Frais d'hospitalisation suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Soins dentaires et frais optiques.
- ✓ Certaines médecines douces.
- ✓ Forfait naissance ou adoption.
- ✓ Frais d'obsèques.

Garantie HOSPITALISATION :

- ✓ Frais d'hospitalisation d'une nuit minimum suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Soins courants, pharmacie, appareillage et transport liés à une hospitalisation prise en charge.
- ✓ Forfait naissance ou adoption.
- ✓ Indemnités journalières si vous restez à l'hôpital pendant 4 nuits consécutives ou plus.

Garantie COMPLEMENTAIRE :

- ✓ Frais médicaux suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Frais d'hospitalisation suite à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité pris en charge.
- ✓ Soins dentaires et frais optiques.
- ✓ Certaines médecines douces.
- ✓ Forfait naissance ou adoption.
- ✓ Frais d'obsèques.

Veuillez consulter le Tableau des Garanties de l'option que vous avez choisie pour le détail complet des garanties

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✕ Garantie ARGENT : Toutes consultations et visites (sauf si effectué au cours d'une hospitalisation prise en charge).
- ✕ Actes médicaux qui ne sont pas inscrits dans la nomenclature des actes professionnels de la Sécurité Sociale Française ou effectués par un fournisseur de soins 'non-conventionné', sauf indication contraire dans le Tableau des Garanties.
- ✕ Traitement médical pendant une période d'attente après la souscription de la couverture, sauf si suite à un accident.
- ✕ Traitement qui n'a pas été médicalement prescrit.

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

Garantie Premier Euro OR :

- ! Plafond de € 1 525,00 chaque Personne Assurée chaque Année d'Assurance pour orthodontie et prothèses dentaires acceptées (mais € 765,00 la première Année d'Assurance)

Garantie Premier Euro ARGENT :

- ! Plafond de € 1 525,00 chaque Personne Assurée chaque Année d'Assurance pour orthodontie et prothèses dentaires acceptées (mais € 765,00 la première Année d'Assurance)

Garantie HOSPITALISATION :

- ! Soins courants, pharmacie et appareillage remboursés pendant un maximum de 90 jours suivant la sortie de l'hôpital

Garantie COMPLEMENTAIRE *(Classique)* :

- ! Plafond pour chaque Personne Assurée chaque Année d'Assurance – 1ère & 2ème Années d'Assurance : € 765,00, € 1 100,00 les Années d'Assurance suivantes pour orthodontie et prothèses dentaires acceptées

Garantie COMPLEMENTAIRE *(Confort)* :

- ! Plafond pour chaque Personne Assurée chaque Année d'Assurance – 1ère & 2ème Années d'Assurance : € 1 150,00, € 1 700,00 les Années d'Assurance suivantes pour orthodontie et prothèses dentaires acceptées

Garantie COMPLEMENTAIRE *(Luxe)* :

- ! Plafond pour chaque Personne Assurée chaque Année d'Assurance – 1ère & 2ème Année d'Assurance : € 1 525,00, € 2 300,00 les Années d'Assurance suivantes pour orthodontie et prothèses dentaires

Veuillez vous reporter au Tableau des Garanties pour le détail des limitations des autres prestations

Y a-t-il des exclusions à la couverture ? (suite)

EXCLUSION CORONAVIRUS S'APPLIQUANT A TOUTES LES GARANTIES :

! Cette Police ne couvre en aucune façon les sinistres causés par ou résultant de :
a) l'épidémie de nouveau coronavirus (COVID 19)
b) le syndrome respiratoire aigu lié au coronavirus 2 (SARS-CoV2)
c) toute mutation ou variation du SARS-CoV2
d) toute crainte ou menace liée aux situations a) b) ou c) précitées.

PRINCIPALES EXCLUSIONS S'APPLIQUANT A TOUTES LES GARANTIES :

! Frais médicaux effectués avant la date d'effet des garanties ou après la date de cessation des garanties.

! Traitement médical non lié directement à accident, maladie, affection de longue durée ou maternité.

! Téléphone, télévision et eau en cas d'hospitalisation.

! Frais courants de la grossesse si vous êtes enceinte à la date d'effet des garanties et vous n'avez pas de période d'attente.

! Frais engagés par des enfants nouveau-nés prématurés après 14 jours à partir de la date de naissance jusqu'à 30 jours suivant la sortie de l'hôpital.

! Tout sinistre provoqué ou causé intentionnellement ou par l'ivresse, l'alcoolisme ou l'abus de stupéfiants.

! Service militaire, guerre, guerre civile ou acte d'un ennemi étranger, violentes bagarres, grèves, lock-outs, émeutes, révoltes, révolutions, insurrection, rixe, terrorisme, pouvoir militaire ou usurpé, acte illégal, armes de destruction massive.

! Courses, matches, paris ou tentatives de records (sauf compétition sportive normale), exhibition, acrobaties et aviation, parachutisme, rallyes et compétitions avec usage de véhicules terrestres à moteurs, ULM et delta plane.

! Interruption volontaire de grossesse non nécessitée par un état de santé.

La liste complète des exclusions se trouve dans le Texte de la Police

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties sont acquises partout dans l'Espace Economique Européen, et partout dans le monde hors de ce territoire pour tout séjour n'excédant pas 3 mois (sauf en Iran, République Populaire Démocratique de Corée, Russie, République Arabe Syrienne et Ukraine).

Quelles sont mes obligations ?

- Vous devrez fournir des réponses complètes et exactes aux questions posées relatives à l'assurance au début de la période d'assurance ou lors d'éventuelles modifications à votre police.
- Vous devrez nous informer dès que possible en cas d'inexactitude ou de changement au niveau des informations que vous nous avez fournies, que cela se produise avant ou pendant la période d'assurance.
- Vous devez justifier du paiement des cotisations et contributions de Sécurité Sociale auprès de l'Assureur à sa demande.
  Si vous ne remplissez pas ces obligations, cela pourrait entraîner le refus d'un sinistre, une réduction dans le montant d'un sinistre ou la résiliation de votre police.

Quand et comment effectuer les paiements ?

Vous pouvez choisir de payer votre cotisation d'assurance annuellement et ainsi bénéficier d'une remise de 5 %, sinon vous avez la possibilité de régler mensuellement, trimestriellement ou semestriellement par prélèvement automatique, chèque, virement ou carte bancaire. Aucuns frais ne vous seront facturés.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie commence à la date d'effet de la police indiquée dans votre certificat d'assurance et dure jusqu'à la prochaine date annuelle de renouvellement et annuellement par la suite. Votre police sera renouvelée tacitement au 1er janvier de chaque année pour une nouvelle période de 12 mois.

Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous avez une période de 30 jours pour vous rétracter de cette police sans pénalités et sans motif. La période pour la rétraction commencera soit à compter du jour où vous recevez votre certificat d'assurance soit à compter de la date d'effet de la police, si cette dernière date est postérieure, à condition que l'assureur n'ait pas payé des prestations pendant le délai de réflexion.
Après les 30 jours de réflexion, vous avez la possibilité de résilier votre police par téléphone, mail ou courrier. Nous ne vous facturerons jamais de frais de résiliation.

© Amariz Limited 2020